



Conseil

d'administration de *Facil*

Procès-verbal du mercredi 15 juin 2011

Étaient présents : Cyrille Béraud, Laurent Bounin, Martin Chénier, André Cotte, Yasmine Félix, Anthony Hémond, André Laroque, Serge Martel, Robin Millette, Daniel Pascot.

S'étaient excusés : Omar Bickell, Marie D. Martel, Josianne Marsan.

Ordre du jour

1. Entrevue au Magazine Direction informatique

Daniel, à titre de président de Facil, a accordé une entrevue à ce magazine lundi 13 juin 2011.

2. Fonctionnement des comités

Pour éviter les longueurs lors des rencontres du C.A., les comités peuvent prendre des initiatives et ensuite d'en informer le C.A.

3. Fonctionnement de Tout.TV à Radio Canada

Tout TV ne fonctionne pas sur Linux et ce n'est pas la première fois. Au départ, ce n'est pas un problème technique, mais politique. Cependant, nous allons nous assurer que nous avons des informations techniques également. Le C.A. croit que c'est le rôle de Facil de passer à l'action. Les voici :

1. Contacter à nouveau Radio Canada, leur demander de les rencontrer pour qu'il fasse qu'il fasse une politique des médias ouverts;

2. Comparer www.onf.ca et www.radiocanada.ca, la première fonctionnant avec le logiciel libre et l'autre pas.

3. Daniel va contacter Fabian Rodriguez, car il avait commencé une démarche à ce sujet.

4. Dossier personnel de santé (DPS)

La question sur la santé avance bien. Le site Drupal commence à être alimenté sur la question et sert aussi de zone de discussion.

C.A. de Facil du 15 juin 2011

Le conseil d'administration autorise son président et le trésorier à faire une demande à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord de 12 000 \$. Avec cette argent, des contracteurs seront engagés pour évaluer les besoins de création d'une coopérative pour le dossier de santé.

5. Adoption de la loi 133

Québec, le mercredi 1er juin 2011 - La députée de Taillon et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, Marie Malavoy, ainsi que le député de Richelieu et porte-parole en matière de Conseil du trésor, de fonction publique et de services gouvernementaux, Sylvain Simard, se sont réjouis d'avoir fait adopter une disposition législative en faveur du logiciel libre.

Facil choisit de souligner l'adoption de la loi 133. Actions - écrire un communiqué de presse:

- 1) parce que la loi est sortie - Robin s'en occupe;
- 2) lorsque le ministre sera nommé.

6. Assurance responsabilité

Les administrateurs ont des responsabilités pour faute ou en cas de diffamation. Par exemple, s'il y a inexécution d'un contrat. Cette responsabilité pourrait être réévaluée à chaque année. Antony nous présente un livre de référence sur les droits, devoirs et responsabilités d'administrateurs. Daniel propose à Anthony d'en acheter une copie pour Facil que nous pourrions partager.

7. Organisation de la participation des membres

Le site Internet sera visible par le grand public; il y aura une section pour les sous-groupes tel que celui pour le dossier personnel de santé, le comité web, ainsi que les membres. Enfin, CiviCRM sera utilisé pour le membership et pour les dons. Il pourrait également avoir une section dans le site où les membres peuvent entrer et s'identifier. Enfin, Daniel propose qu'on est une partie sur le site internet pour mentionner les bonnes initiatives.

8. Journée mondiale du logiciel libre

Cette journée à lieu le 3e samedi du mois de septembre, à chaque année. Cette année, elle aura lieu le 17 septembre 2011. Nous avons discuté de la possibilité de s'unir avec d'autres groupes pour organiser des activités. Par les connaissances de Daniel, il est possible d'en faire la publicité dans le journal le Soleil. Le but est d'aller vers les gens et non pas attirer les convaincus, comme l'année dernière. Laurent se propose de penser à un plan et de nous le partager prochainement. Daniel va voir de son côté avec les gens de LinuQ.

9. Paiement de la boîte vocale

C.A. de Facil du 15 juin 2011

Le paiement de la boîte vocale requiert une carte de crédit. Robin se propose de mettre la facture à son nom. Serge paiera Robin un an à l'avance. Mathieu Lutfy sera remboursé pour les paiements de la dernière année.

10. Décision pour accepter les demandes d'adhésion en personne

Si quelqu'un veut faire une demande d'adhésion à Facil, mais qu'il veut payer comptant, nous nous chargeons de prendre son argent et de le remettre par la suite au trésorier.

11. Muniduweb – site Internet des municipalités

Robin a fait gratuitement avec Drupal, en partenariat avec Koumbit, un site Internet pour toutes les municipalités du Québec. Si la municipalité réclame le site Internet, il faudra qu'elle paye, sinon c'est gratuit. Ce sont des sites de base, avec environ 5 pages. Il veut savoir si Facil appuie cette initiative, ce que nous acceptons.

La séance est levée à 20h.

Document écrit par Yasmine Félix.